



**MOUVEMENTS  
ET ASSOCIATIONS**

# ADHÉRER

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) \_\_\_\_\_ adhère à la CFDT.

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Temps de Travail : \_\_\_\_\_ % Cadre :  OUI  NON

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Elles ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Signature de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Association employeuse : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Code APE : \_\_\_\_\_

Effectif salarié :  moins de 10  de 11 à 50  + de 50

Salaire annuel net imposable : \_\_\_\_\_

**Cotisation** : la cotisation est calculée sur la base de 0,85 % du salaire net divisé par 12 (montant du dernier salaire annuel net imposable)

## À REMPLIR PAR LE SYNDICAT

Montant du prélèvement :  
(Prélèvement effectué tous les 2 mois)

Date du 1<sup>er</sup> prélèvement : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ URI : UD :





MOUVEMENTS  
& ASSOCIATIONS

# ÊTRE ADHÉRENT

En rejoignant le Syndicat mouvements et associations, vous bénéficiez :

- **d'une information et d'un conseil** adaptés aux réalités de votre environnement professionnel.
- **d'une assistance juridique**  
Le syndicat assure la défense des adhérents en cas de litige judiciaire avec l'employeur. Pour bénéficier de ce droit, l'adhérent doit justifier d'au moins six mois d'ancienneté à la CFDT à la date des faits générateurs du conflit.
- **d'un accès à la caisse de grève**  
Tout adhérent ayant au moins 6 mois d'ancienneté à la CFDT, bénéficie d'une indemnité en cas de grève supérieure à 3 jours.
- **du mensuel CFDT**  
Vous recevez à votre domicile le mensuel "*CFDT Magazine*" (informations sur l'actualité sociale, les actions syndicales, l'actualité des champs professionnels...).
- **d'un droit à la formation** économique, sociale et syndicale.

Vous recevez annuellement une **carte d'adhérent nominative** ainsi qu'**une attestation fiscale**.

Cette attestation est remise en début d'année, elle vous permet de bénéficier d'une déduction d'impôt à hauteur de 66 % des cotisations versées (ou, pour les personnes non imposables, d'un crédit d'impôt du même montant).



## VOTRE CONTACT

**Adresse :** SMA-CFDT, 7 rue Euryale Dehaynin, 75019 Paris

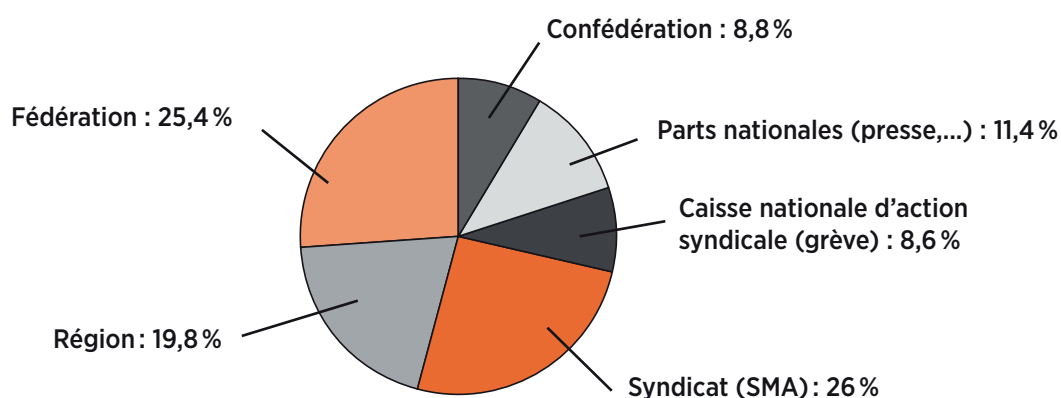
**Tél. :** 01 42 03 88 57

**Courriel :** sma.cfdt@free.fr

**Permanence (sans rendez-vous) :** jeudi de 16h à 19h.

**Votre cotisation** est répartie entre les différentes structures de l'organisation CFDT afin de financer les services en direction des adhérents et des sections syndicales.

- **Répartition de la cotisation**



- **Taux de cotisation**

La cotisation mensuelle correspond à 0,85 % du salaire annuel net divisé par 12.

- **Le prélèvement automatique**

C'est la formule recommandée. Toutefois, ceux qui ne peuvent y souscrire, conservent la faculté de régler par chèque ou espèces.

Les prélèvements s'effectuent le 5 de chaque mois. Ils apparaissent sur vos relevés bancaires sous la mention «Service Plus».

Un formulaire SEPA figure en pied de page du bulletin d'adhésion ; si vous optez pour le prélèvement, n'oubliez pas de le signer et d'y joindre un RIB.

Merci de nous signaler tout changement de banque ou de domiciliation bancaire.

- **La revalorisation de la cotisation**

Elle s'effectue à tout moment, dès qu'il y a modification du salaire (pensez à en informer le syndicat). Pour les adhérents qui n'ont pas bénéficié d'augmentation individuelle, nous appliquons annuellement une augmentation égale à l'évolution du salaire horaire ouvrier (indice du Ministère du Travail).

Les adhérents demandeurs d'emploi peuvent, à tout moment, demander l'ajustement de leur cotisation en fonction du niveau de leurs allocations.